

et que la gravure, surtout, y était portée au plus haut point de perfection ». En conséquence, par décret du 26^e jour de la 5^e lune, c'est-à-dire le 13 juillet 1765, K'ien Loung ordonnait l'envoi en France des seize dessins représentant ses victoires. Charles-Nicolas COCHIN, fut chargé par le marquis de MARIGNY, alors Directeur de l'Académie royale de Peinture, de l'inspection et de la direction générale de l'ouvrage; on fit choix pour la gravure d'artistes renommés, LE BAS, SAINT-AUBIN, B.-L. PRÉVOT, ALIAMET, MASQUELIER, NÉE et CHOFFARD. En 1774, les dernières planches furent terminées et envoyées en Chine. L'empereur éprouva une grande satisfaction de la manière dont avait été exécutée sa commande. La rareté des estampes de Cochin en fit entreprendre une réduction par HELMAN, graveur du duc de Chartres, qui parut en 1785.

Les PP. Félix DA ROCHA, qui devait remplacer le P. von Hallerstein comme Président du Tribunal des Mathématiques en 1774, et Joseph d'ESPINHA, avaient été chargés, en 1756, avec quatre autres géographes indigènes, de dresser les cartes des nouvelles régions, tâche dont ils s'acquittèrent à leur honneur et qui complétait heureusement l'œuvre considérable des missionnaires de l'époque K'ang Hi.

Birmanie.

TABENG-SHWÉ-TI, ou MINTARA SHWÉ-TI, de race birmane, étant monté sur le trône de Táung-ngu en 1540, ne tarda pas, par ses victoires et celles de son célèbre général BURENG-NAUNG, à acquérir sur les rois voisins l'autorité la plus complète. Auparavant les rois de Táung-ngu n'étaient guère que les humbles vassaux des souverains d'Ava et de Pégou. Tabeng-shwé-ti envahit d'abord le Pégou, dont il prit la capitale (1538), malgré un vaisseau portugais qui avait été envoyé par le vice-roi de Goa. Une marche sur Prome (1540) mit fin à la dynastie des rois de Pégou de race *Chan*, qui avait été créée en 1287, par WA-RÉ-RU. Le seizième et dernier prince, TA-KA-RWUT-BI, qui régnait depuis 1526, mourut après cette dernière défaite, laissant son titre à son vainqueur Tabeng-shwé-ti. Celui-ci confia l'administration de son propre territoire de